

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-195 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 27 avril 2005	Page : 1/1
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2004-195 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A330 et A340-200/-300			
Certificat(s) de type n° A.004, A.015 Fiche(s) de données n° A.004, A015					
Chapitre ATA : 57	Objet : Voilure - Inspection de la nervure 6				

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité F-2004-195 qui est remplacée par les CN F-2005-071 pour les avions A330 et F-2005-072 pour les avions A340-200/-300.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-3641 du 20 avril 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception de la CN urgente émise le 22 décembre 2004
Révision 1 : 07 mai 2005